

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 51**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

---

**OBJET**

**RD268 Fos-sur-Mer - Giratoire des Bannes. Convention de transfert temporaire de  
maîtrise d'ouvrage (études)**

---

**DGACEEP Direction des Routes  
Arrondissement de l'Etang de Berre  
0413312219**

## **PRESENTATION**

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite développer la zone d'activité de la Feuillane, implantée à l'est de la Zone Industrielle Portuaire de Fos-sur-Mer. Cette zone, destinée à accueillir des projets logistiques de grande ampleur, dispose de 88ha potentiellement aménageables pour un potentiel d'environ 400 000m<sup>2</sup> d'entrepôts à bâtir. Près de 1 300 emplois supplémentaires sont ainsi attendus.

Elle souhaite également améliorer les conditions d'interventions des services de secours, notamment les accès aux sites logistiques et sécuriser le passage sur la voie ferrée.

Dans la continuité des premières réflexions présentées dès 2011-2012, le Grand Port Maritime de Marseille, en accord avec le Département, souhaite étudier la desserte de la zone d'activité de la Feuillane depuis le giratoire des Bannes sur la RD268 par le biais d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage « études ».

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le Département et le Grand Port Maritime de Marseille afin de définir les conditions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au Grand Port Maritime de Marseille.

Le Grand Port Maritime de Marseille prendra en charge l'ensemble des dépenses liées à ces études.

Cette convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

Concernant les travaux, le montant de la participation du Département sera, le cas échéant, fixé ultérieurement au moyen d'une convention spécifique qui sera établie à l'issue des études préliminaires et d'avant-projet.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au Grand Port Maritime de Marseille, pour la réalisation des études préliminaires et d'avant projet d'aménagement de la desserte de la zone d'activités de la Feuillane depuis le giratoire des Bannes au PR 11+653 sur la RD268
- m'autoriser, en cas de décision favorable de votre part, à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au présent rapport.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL